

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le règlement de la consultation (RC) décrit les règles de la procédure de passation. Il n'a pas valeur contractuelle.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES OPERATIONS DE DEMOLITION ET DE DESAMIANTAGE SUR LE PERIMETRE D'EUROMEDITERRANEE

Procédure avec négociation

Phase candidatures



Les dates clés de la consultation

02/04/2025 Date limite pour poser des questions

14/04/2025 à 14h00 Date limite de remise des candidatures

EUROMEDITERRANEE S'ENGAGE POUR SIMPLIFIER VOTRE ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

Une rédaction simplifiée des pièces du dossier de consultation

- Un Règlement de la consultation plus accessible et engageant
- Un Cahier des Clauses Administratives concis et organisé conformément au CCAG applicable

Votre réponse limitée aux documents indispensables

Consultation

- Seules les pièces financières et votre mémoire technique sont attendus pour constituer votre offre
- Aucune signature requise

Attribution

- Vos chiffres d'affaires, références, attestation URSSAF, fiscale, etc. vous seront uniquement demandés à l'issue de la consultation
- L'Acte d'engagement sera établi et signé à la fin de la procédure de passation

Un acheteur à votre écoute

- Une incompréhension et/ou des suggestions d'amélioration ? N'hésitez pas à nous contacter via la plateforme de dématérialisation
- En fin de procédure, un questionnaire vous sera adressé pour récolter votre avis sur l'accessibilité et le déroulement de la procédure de passation

SOMMAIRE

Partie 1 De quoi s'agit-il?

Vous y trouverez une présentation d'Euroméditerranée et les informations importantes sur la procédure et le marché.

Partie 2 Les compétences et pièces attendues

Vous y trouverez des informations sur la constitution de votre dossier de candidature.

Partie 3 Comment va être examinée votre candidature?

Vous y trouverez des informations sur la manière dont Euroméditerranée va apprécier et classer votre candidature.

Partie 4 Comment participer ?

Vous y trouverez des informations sur les différentes étapes vous permettant de préparer au mieux le dépôt de votre candidature.

Partie 5 Comment se déroule procédure de passation ?

Vous y trouverez des informations sur les étapes qui suivront la sélection des candidatures.

Partie 6 Quelles sont les voies de recours ?

Vous y trouverez des informations sur les modalités de contact avec le Tribunal Administratif de Marseille.

PARTIE 1: DE QUOI S'AGIT-IL?

1.1 QUI SOMMES-NOUS?

Euroméditerranée est un établissement public d'aménagement conduisant une opération de rénovation urbaine depuis sa création 1995.

Nous menons - sur un périmètre de 480 hectares au cœur de Marseille considéré comme prioritaire - une **Opération d'Intérêt National**.

Nos missions sont:

- L'amélioration de la qualité de vie (amélioration des logements et des espaces publics, équipements et services de proximité...),
- L'aménagement et urbanisme (plans et réalisations de grandes transformations urbaines),
- Le développement immobilier (programmation et montage d'opérations...),
- Le développement économique et emploi (études marketing à l'accueil d'entreprises et d'investisseurs...).



1.2 QUEL EST L'OBJET DU MARCHE?

La consultation porte sur la conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre ayant pour objet des études de conception et de suivi de réalisation des travaux de démolition et de désamiantage réalisés sur le périmètre d'Euroméditerranée.

L'accord-cadre porte sur des missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires définies comme suit :

Missions normalisées de maîtrise d'œuvre

- Etudes d'avant-projet (AVP);
- Etudes de projet (PRO), ainsi que compléments éventuels auxdites études en cas d'acceptation par le maître de l'ouvrage de variantes proposées par l'entrepreneur;
- Assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation de marché subséquent ou marché spécifique (ACT);
- L'examen de la conformité des études d'exécution au projet (VISA);
- Etudes d'exécution pour l'ensemble des travaux (DET);
- Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR).

Missions complémentaires

- Diagnostic Initial (DIAG);
- Mission ordonnancement pilotage et coordination (OPC);
- Etudes de faisabilité;
- Diagnostic « PEMD » /Ressource (initial et recollement)
- Etablissement des dossiers et les consultations relevant de la compétence de la maîtrise d'œuvre et nécessaires à l'obtention du permis de démolir et des autres autorisations administratives, ainsi que l'assistance apportée au maître de l'ouvrage au cours de leur instruction;
- Diagnostic Structure Bâtiment.

1.3 DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION

Procédure avec négociation en deux temps

- 1. phase candidatures
 - 2. phase offres

Pas d'allotissement en raison de l'absence de prestations distinctes Variantes non autorisées, votre réponse doit être strictement conforme au CCAP et CCTP

1.4 COMMENT LE MARCHE VA-T-IL S'EXECUTER?

Le marché est conclu avec un unique titulaire (monoattributaire).

Sans montant minimum et pour un montant maximum de 600 000 € HT sur 4 ans.

Il est conclu pour une **durée de 4 ans.**

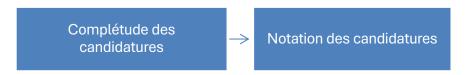
Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

PARTIE 2: CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

	Une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat, l'objet de la		
1	consultation		
	Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas		
2	mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la		
	commande publique		
3	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine		
	d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de		
	création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique		
4	Les certificats de qualification professionnelle suivant, ou leur équivalence :		
	✓ 0902 Désamiantage		
	√ 1202 Etude de structures béton courantes		
	√ 1208 Etude de démolition d'ouvrage		
	✓ 1904 Diagnostic en réutilisation-réhabilitation des ouvrages de bâtiment tout		
	corps d'état		
	✓ 1907 Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la déconstruction		
	de bâtiment		
	Une liste des références de maitrise d'œuvre récentes (moins de 5 ans) sur des projets		
5	d'importance comparables à ceux des études de cas, en zone urbaine dense complexe		
	(mitoyenneté/bâti ancien/amiante avec réemploi et réutilisation en filières courtes)		

Aucune attestation URSSAF, attestation fiscale, attestation d'assurance, etc. ne sont à remettre dans votre dossier de candidature.

PARTIE 3 : COMMENT VA ETRE EXAMINEE VOTRE CANDIDATURE ?



Dans un premier temps, Euroméditerranée procédera à la vérification de la complétude de votre dossier de candidature.

Les candidats qui ne satisfont pas aux conditions de participations fixées par l'acheteur sont éliminées. Dans certains cas, Euroméditerranée pourra inviter les candidats à régulariser leur candidature.

Dans un second temps, les candidatures jugées recevables seront analysées et notées en fonction des critères pondérés suivants :

Critère 1 : Qualité des références au regard des enjeux propres aux zones urbaines denses et complexes (mitoyenneté/bâti ancien/amiante) : 80%

Critère 2 : qualité des références au regard des enjeux de développement durable (réemploi et réutilisation en filières courtes : 20 %

Le nombre de candidats admis à remettre une offre est limité à trois, sous réserve du nombre suffisant de candidatures recevables.

Méthode de notation des candidatures

Les sous-critères ci-dessus seront notés suivant l'échelle de notation suivante :

- Note 1 insatisfaisant
- Note 2 moyen
- Note 3 assez-bien
- Note 4 satisfaisant
- Note 5 très satisfaisant

Chaque note fera l'objet d'une pondération conformément aux pourcentages indiqués plus haut.

NC1 (note critère 1) et NC2 (note critère 2) seront calculées en additionnant les notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

NC1p (note critère 1 pondérée) et NC2p (note critère 2 pondérée) seront obtenues en appliquant les pondérations respectives (70 % et 30 %).

NCAND (note candidature globale) sera calculée en additionnant les notes pondérées obtenues pour chacun des critères.

Les trois candidats ayant la note globale NCAND la plus élevée seront admis à remettre une offre.

PARTIE 4: COMMENT PARTICIPER?

4.1 TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION EN VOUS IDENTIFIANT

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation en vous rendant sur la plateforme de dématérialisation PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr/

Lors du téléchargement, nous vous recommandons vivement de vous identifier, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

4.2 VERIFIER LE CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

N°	Document	
1	Le Règlement de Consultation (RC)	
2	Le Canevas Candidature (en lieu et place des DC1 et DC2 ou DUME)	
3	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	
4	La pièce financière comprenant :	
	- le Bordereau des Prix Plafonds (BPP) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	
	- la Décomposition des éléments de mission	
5	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes	

4.3 POSER DES QUESTIONS

Vous pouvez poser des questions via la plateforme de dématérialisation PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr

Aucune question ne sera acceptée par courrier électronique.

Les questions doivent être déposées sur la plateforme le 2 avril 2025 au plus tard. Euroméditerranée vous répondra le 4 avril 2025 au plus tard.

De même, Euroméditerranée se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation le 4 avril 2025 au plus tard.

4.4 REPONDRE SEUL OU A PLUSIEURS?

Vous pouvez vous présenter seul ou associés à d'autres opérateurs. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un groupement momentané d'entreprises et/ou de sous-traitants auxquels vous allez faire appel.





Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

Au stade de la présentation de la candidature et/ou de l'offre, aucune forme de groupement n'est imposée.

Au stade de l'exécution du marché, le groupement peut être :

- soit solidaire
- soit conjoint mais dans ce cas, le mandataire devra être solidaire. Autrement dit, il sera solidaire de chacun des membres du groupement, pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'EPAEM.

Attention : une même entreprise ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

Candidater avec un sous-traitant

Vous pouvez faire appel à la sous-traitance, que vous répondiez seul ou en groupement d'entreprise.

Si, pour l'analyse de votre offre technique, vous souhaitez vous appuyer sur les moyens humains/matériels ou encore sur la méthodologie proposée par votre sous-traitant, vous devez nous fournir une déclaration de sous-traitance.

Pour cela, le dossier du sous-traitant devra comprendre (via le formulaire DC4 ou sur papier libre):

- Un engagement écrit du sous-traitant;
- Une déclaration du sous-traitant mentionnant les éléments figurant l'article R. 2193-1 du code de la commande publique ;
- Une déclaration du sous-traitant justifiant qu'il n'est pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation.

4.5 DEPOSER VOTRE PLI

Vous devez impérativement remettre les plis par voie dématérialisée. Tout autre mode de transmission est interdit. Les conditions de dépôt des plis sont les suivantes :

Les offres sont à déposer sur la plateforme de dématérialisation PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr/, au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.



Attention: pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

Copie de sauvegarde

Vous pouvez doubler votre pli d'une copie de sauvegarde transmis sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) à l'adresse ci-dessous :

EPAEM
Direction de la commande publique et de la stratégie achats
Astrolabe – 79, boulevard de Dunkerque
CS 70 443
13235 Marseille cedex 02

Elle ne sera ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

PARTIE 5 : COMMENT SE DEROULE LA PROCEDURE DE PASSATION ?

5.1 ADMISSION DES CANDIDATURES ET PIECES A REMETTRE PAR LES CANDIDATS ADMIS A LA PHASE OFFRE

Les quatre candidats, arrivés en tête du classement de la phase candidatures, devront remettre à Euroméditerranée, conformément au délai fixé, les documents en cours de validité exigés par la réglementation :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- L'attestation de vigilance à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de fourniture de déclarations sociales, et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- Le procès-verbal du comité social et économique ;
- La liste nominative des salariés étrangers ;
- Le cas échéant, le certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries au 31/12/N-1 émanant de la caisse des congés payés compétente ;
- Le cas échéant, le certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme Pro BTP;
- Le cas échéant, l'attestation d'assurance de responsabilité décennale obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du code des assurances.



Afin de simplifier et de sécuriser la remise de ces documents, Euroméditerranée utilise la plateforme en ligne e-Attestations (https://www.e-attestations.com).

En conséquence, suite à l'envoi du courrier d'attribution, votre entreprise sera ajoutée à la base de données gérée par l'établissement. L'utilisation de cette plateforme est entièrement gratuite.

Si votre entreprise ne dispose pas d'un profil sur e-Attestations, vous recevrez un courriel de la part de cette plateforme vous invitant à vous y enregistrer.

Le dépôt des pièces susmentionnées sur cet outil vous dispense de transmission des pièces demandées par message retour.

Si le candidat ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

L'acheteur informe ensuite les candidats non retenus avant de transmettre l'invitation à concourir.

5.2 PHASE OFFRE

Une lettre de consultation sera adressée au candidat admis, accompagnée du dossier de consultation phase « offre ».

Les offres seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :

Critère 1 - Prix: 30 %

Critère 2 - Valeur technique: 70 %

Sous-critère 1 – Qualité et adéquation de l'organisation et l'équipe projet dédiée pour l'exécution des prestations en phase études et en phase travaux : 20 %

Sous-critère 2 – Qualité et pertinence de la réflexion sur la méthodologie d'exécution proposée : 40 %

Sous-critère 3 – Pertinence des actions prévues en matière de développement durable et en lien avec l'exécution des prestations et travaux objet du marché : 10 %

Les candidats devront, à cet effet, remettre un dossier composé des pièces suivantes :

1. Le Bordereau des Prix Plafonds (BPP) et la Décomposition par éléments de missions

2. Le **Mémoire technique** comprenant les points suivants :

Qualité et adéquation de l'organisation et l'équipe projet dédiée pour l'exécution des prestations en phase études et en phase travaux

Présentation nominative de l'équipe dédiée et de l'organisation de l'entreprise (CV, qualifications, expériences) en faisant apparaître l'ensemble des intervenants du projet (y compris co-traitants et soustraitants).

Qualité et pertinence de la réflexion sur la méthodologie d'exécution proposée

1/ Exemple de livrables :

- Pièces écrites : faisabilité, CCTP démolition, CCTP désamiantage
- Pièces graphiques : plan d'installation de chantier, plan de démolition, plan repérage démolition,
 plan aménagement plateforme, plan confortement
- 2/ Etude de cas : le candidat présentera la méthodologie prévisionnelle d'exécution prévue pour la réalisation de l'étude de cas jointe au DCE.

La note méthodologique devra comprendre un sommaire type, une description des différentes phases de l'opération (conception et exécution), les propositions de reprises structurelles en cas de besoin ainsi qu'un planning type.

Cf. annexe au présent Règlement de la consultation

Pertinence des actions prévues en matière de développement durable et en lien avec l'exécution des prestations et travaux objet du marché

- Propositions de méthodologie pour favoriser le réemploi et la valorisation sur des filières courtes locales de tous matériaux issus du curage ou de la déconstruction
- Modalités de gestion des déchets en termes d'évaluation qualitative et quantitative, organisation des bennes et contrôle de suivi des déchets.
- Dispositions que le maître d'œuvre se propose de mettre en place vis-à-vis de la concertation ainsi que dans les dossiers de consultation des entreprises pour l'hygiène et la problématique de bruit, de poussière et de circulation des engins à la sortie de site du fait que ces travaux s'exécuteront en site urbain occupé ou partiellement occupé.

5.3 ATTRIBUTION

Suite à l'analyse des offres, le rapport d'analyse sera présenté en Commission Consultative des Marchés pour avis.

Un courrier d'attribution, signé par la personne habilitée au sein d'Euroméditerranée, viendra informer l'attributaire du choix de l'établissement, sous réserve de l'obtention des documents ci-dessous.

5.4 REDACTION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU MARCHE

L'acte d'engagement sera rédigé et signé lors de l'attribution du marché. Il est précisé que, compte tenu du montant maximum de l'accord-cadre, la signature de cet acte par la Directrice Générale devra être précédée d'une délibération du conseil d'administration de l'EPAEM, l'autorisant à conclure ce contrat.

5.5 MISE AU POINT

Avant signature du marché, nous nous réservons la faculté de procéder, en accord avec l'attributaire, à une mise au point du marché.

Cette mise au point visera à intégrer au CCAP ou au CCTP certaines propositions indiquées par l'attributaire dans son mémoire technique. De même, elle pourra consister à supprimer certaines dispositions du mémoire technique n'ayant pas vocation à être rendues contractuelles, sous réserve que ces dispositions n'aient pas servi à l'analyse et à la notation de l'offre du candidat.

La mise au point n'aura en aucun cas pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché, remettant ainsi en cause les conditions initiales de mise en concurrence et le principe d'égalité de traitement des candidats.

PARTIE 6: LES PROCEDURES DE RECOURS

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le greffe du **Tribunal administratif de Marseille**:

31, rue Jean François Leca, 13002 Marseille Renseignements : Téléphone greffe : 04.91.13.48.13. – Fax : 04.91.81.13.87

Vous pouvez saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

ETUDE DE CAS : DEMOLITION DE BATIMENTS AVEC AVOISINANTS

Cette étude de cas sera à étudier par les candidats admis à remettre une offre.

Les bâtiments à démolir se situent au 11/13/15 Place Edgar TARQUIN, 13015 Marseille







Type	Habitat ancien
Niveaux	R+1 et R+2 + sous-sol ou VS
Description des systèmes constructifs et cloisonnement identifiés	Pas de repérage disponible
Présence d'amiante	Pas de repérage disponible
Présence de plomb	Pas de repérage disponible
Pollution des sols	Pas de repérage disponible
Termites	Pas de repérage disponible

Afin que les candidats puissent décrire les différentes phases de l'opération ainsi que la méthodologie de démolition et de désamiantage, ils partiront des informations ci-dessus qu'ils complèteront si nécessaire par des hypothèses qu'ils justifieront.

Etant donné que nous n'avons pas à ce jour à notre disposition des plans architectes ni plans de structure ni de diagnostics amiante ou plomb, les candidats devront donc partir sur des hypothèses qu'ils justifieront eux-mêmes.

Pour les déchets dangereux, on prendra l'hypothèse que de l'amiante a été repérée dans les colles de faïences de pièces humides, dans quelques conduits fibrociment et un abri de jardin est pourvu d'une couverture en plaques de fibrociment.

Du plomb est repéré à teneur supérieure au seuil a été repéré dans des peintures intérieures.

L'important est de décrire les différentes phases, les points importants, les différents points pouvant être bloquants ainsi que les précautions à prendre.

Photos: pas de photos intérieures disponibles